

COMMUNE D'HUNDLING



ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME 6.1 – Liste des emplacements réservés

Vu pour être annexé à la
DCM en date du
17/06/2025

Arrêtant le projet de PLU de
la commune d'Hundling



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Types d'emplacements réservés (Art.L.151-41 du Code de l'Urbanisme) :

Type 1 : Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;

Type 2 : Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;

Type 3 : Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;

Type 4 : Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;

Type 1	N°	Destination/Caractéristiques	Bénéficiaire	Superficie
	3	Accès à la zone 1AU	Commune	174 m ²
Type 2	N°	Destination/Caractéristiques	Bénéficiaire	Superficie
	1	Implantation des ateliers municipaux	Commune	14 997 m ²
Type 3	N°	Destination/Caractéristiques	Bénéficiaire	Superficie
	2	Aménagement d'un espace végétalisé	Commune	26 316 m ²
TOTAL				41 487 m ²